



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statistiques

Question écrite n° 68628

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la sous-représentation des ressortissants français au sein des organismes internationaux. Selon une enquête réalisée en 2004 auprès de 148 organisations internationales par la mission des fonctionnaires internationaux du Quai d'Orsay, on recense 14 347 Français sur un effectif global de 122 767 fonctionnaires internationaux, qui se répartissent en trois groupes : les agences des Nations unies (4 078 Français sur 56 533 personnes) les institutions européennes (4 271 Français sur 34 450 personnes) et enfin les autres organisations, dont les institutions financières, où la France est sous-représentée. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre afin d'augmenter le nombre de Français au sein des organisations internationales.

Texte de la réponse

Selon la dernière enquête publiée par la mission des fonctionnaires internationaux du ministère des affaires étrangères, publiée en juin 2005, la France est bien représentée dans les organisations internationales (OI), puisque plus d'un fonctionnaire international sur 10 est français, toutes catégories confondues. Plus précisément, notre présence est globalement stable, avec 11,7 % des postes, tous grades confondus (contre 11,64 % l'année dernière). Cette stabilité est confirmée pour les administrateurs (avec un taux de 10,2 %, identique à celui de 2004). Au sein du système des Nations unies, la France se maintient au second rang, après les États-Unis (notre présence s'élève à 7,2 %, sans changement par rapport à l'année précédente, contre 6 % pour les cadres). Au sein de l'Union européenne, nous occupons la première place dans la catégorie des administrateurs (12 %), mais notre avance relative a tendance à se réduire légèrement, même si l'effet de l'élargissement n'est pas perceptible de manière significative. Notre présence globale atteint donc un niveau enviable, mais nous devons rester vigilants en raison notamment de nombreux départs à la retraite de postes de haut niveau prévisibles dans les prochaines années, du principe de répartition géographique qui représente l'obstacle majeur au recrutement de nos compatriotes et de la spécialisation des recrutements qui semble valoriser les cursus universitaires anglo-saxons. S'agissant des mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin de promouvoir la présence des Français dans les OI, notre effort porte principalement sur la préparation de la relève du personnel français (en aidant notamment au recrutement en début de carrière, par une meilleure préparation de nos compatriotes aux concours et l'encouragement aux programmes de stages, ainsi que le renforcement du programme des jeunes experts associés, actuellement au nombre de 88 dans le système des Nations unies) ; l'accent mis sur les postes intermédiaires (P4/P5) ; le suivi attentif par nos représentations permanentes des candidatures présélectionnées et une meilleure préparation aux modes de recrutement des organisations internationales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68628

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6340

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9930